

Chapitre 76 - Aluminium et ouvrages en aluminium

1) Dans ce chapitre, on entend par :

a) Barres

Les produits laminés, filés, étirés ou forgés, non enroulés, dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les « *cercles aplatis* » et les « *rectangles modifiés* », dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section « *rectangulaire modifiée* ») excède le dixième de la largeur. On considère également comme tels les produits de mêmes formes et dimensions, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvraison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvraison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

b) Profilés

Les produits laminés, filés, étirés, forgés ou obtenus par formage ou pliage, enroulés ou non, d'une section transversale constante sur toute leur longueur, qui ne correspondent pas à l'une quelconque des définitions des barres, fils, tôles, bandes, feuilles, tubes ou tuyaux. On considère également comme tels les produits de mêmes formes, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvraison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvraison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

c) Fils

Les produits laminés, filés, étirés ou tréfilés, enroulés, dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les « *cercles aplatis* » et les « *rectangles modifiés* », dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section « *rectangulaire modifiée* ») excède le dixième de la largeur.

d) Tôles, bandes et feuilles

Les produits plats (autres que les produits sous forme brute du n°76.01), enroulés ou non, de section transversale pleine rectangulaire même avec angles arrondis (y

compris les « *rectangles modifiés* », dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles) à épaisseur constante, présentés :

- sous forme carrée ou rectangulaire, dont l'épaisseur n'excède pas le dixième de la largeur,
- sous forme autre que carrée ou rectangulaire, de n'importe quelle dimension, pourvu qu'ils n'aient pas le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

Restent notamment comprises dans les n°76.06 et 76.07 les tôles, bandes et feuilles présentant des motifs (cannelures, stries, gaufrages, larmes, boutons, rhombes, par exemple) ainsi que celles perforées, ondulées, polies ou revêtues, pourvu que ces ouvrages n'aient pas pour effet de conférer aux produits de l'espèce le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

e) Tubes et tuyaux

Les produits creux, enroulés ou non, dont la section transversale, qui est constante sur toute leur longueur et ne présente qu'un seul creux fermé, est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier, et dont les parois ont une épaisseur constante. On considère également comme tubes et tuyaux les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire équilatérale ou polygonale convexe régulière, qui peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur, pour autant que les sections transversales intérieure et extérieure aient la même forme, la même disposition et le même centre. Les tubes et tuyaux ayant les sections transversales citées ci-dessus peuvent être polis, revêtus, cintrés, filetés, taraudés, percés, rétreints, évasés, coniques ou munis de brides, de collerettes ou de bagues.

Notes de sous-positions

1) Dans ce chapitre, on entend par :

a) Aluminium non allié

Le métal contenant au moins 99 % en poids d'aluminium, pour autant que la teneur en poids de tout autre élément n'excède pas les limites indiquées dans le tableau ci-après :

- Fe + Si (total fer silicium) : 1
- autres éléments (notamment Cr, Cu, Mg, Mn, Ni, Zn) : chacun 0,1 (Une teneur en cuivre supérieure à 0,1 % mais n'excédant pas 0,2 % est tolérée pour autant que ni la teneur en chrome ni la teneur en manganèse n'excédant 0,05 %)

b) Alliages d'aluminium

Les matières métalliques dans lesquelles l'aluminium prédomine en poids sur chacun des autres éléments, pour autant que :

- 1° la teneur en poids d'au moins un des autres éléments, ou du total fer silicium, excède les limites indiquées dans le tableau ci-dessus ; ou
- 2° la teneur totale en poids de ces autres éléments excède 1 %.

2) Nonobstant les dispositions de la Note 1 c) du présent chapitre, pour l'interprétation du n°7616.91, on admet uniquement comme fils les produits enroulés ou non, dont la coupe transversale de forme quelconque, n'excède pas 6 mm dans sa plus grande dimension.

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
760110.00.000	Aluminium non allié, sous forme brute	TNE	10	18	2		02
760120.00.000	Alliages d'aluminium, sous forme brute	TNE	10	18	2		02
760200.00.000	Déchets et débris d'aluminium	TNE	10	18	2		02
760310.00.000	Poudres d'aluminium à structure non lamellaire	TNE	10	18	2		02
760320.00.000	Poudres d'aluminium à structure lamellaire, paillettes d'aluminium	TNE	10	18	2		02
760410.00.000	Barres et profils, en aluminium non allié	TNE	10	18	2		02
760421.00.000	Profils creux, en alliages d'aluminium	TNE	10	18	2		02
760429.00.000	Profils en alliages d'aluminium	TNE	10	18	2		02
760511.00.000	Fils en aluminium non allié, section transversale excédant 7 mm	TNE	10	18	2		02
760519.00.000	Fils en aluminium non allié section transversale inférieure à 7 mm	TNE	10	18	2		02
760521.00.000	Fils en alliages d'aluminium, section transversale excédant 7 mm	TNE	10	18	2		02
760529.00.000	Fils en alliages d'aluminium section transversale inférieure à 7 mm	TNE	10	18	2		02
760611.10.000	Bandes en aluminium non alliées d'une épaisseur supérieure à 0,2 mm	TNE	20	18	2		2
760611.90.000	Toles en aluminium non alliées d'une épaisseur supérieure à 0,2 mm	TNE	30	18	2		2
760612.00.000	Toles...carrées ou rectangulaires, en alliage d'aluminium (+0,2 mm)	TNE	30	18	2		02
760691.00.000	Toles et bandes, en aluminium non allié (+ 0,2 mm)	TNE	30	18	2		02
760692.00.000	toles et bandes, en alliages d'aluminium (+ 0,2 mm) ndnca	KGM	20	18	2		02
760711.00.000	Feuilles... en aluminium sans support, simplement laminées (égal à 2 mm)	KGM	20	18	2		02
760719.10.000	feuilles et bandes minces en aluminium pourbrasserie - >stagnoles)	KGM	10	18	2		02
760719.90.000	feuilles et bandes minces en aluminium pour d'autres usages	KGM	20	18	2		02
760720.00.000	Feuilles et bandes minces en aluminium, sur support (0,2 mm et -)	KGM	10	18	2		02
760810.00.000	Tubes et tuyaux en aluminium non allié	KGM	10	18	2		02
760820.00.000	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium	KGM	10	18	2		02
760900.00.000	Accessoires de tuyauterie en al. (raccords), courdes...)	KGM	10	18	2		02
761010.00.000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium	NMB	20	18	2		02
761090.10.000	Tôles préparées en vue de leur utilisation dans la construction ndca	TNE	30	18	2		02

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
761090.90.000	Tôles préparées en vue de leur utilisation dans la const autres que du 76109010	TNE	5	0	2		02
761100.00.000	Citernes, cuves, réservoirs, foudres et similaires en aluminium. (+ 300 l)	NMB	20		2		02
761210.00.000	Etuis tubulaires souples, n'excédant pas 300 l, en aluminium	NMB	10	18	2		02
761290.00.000	Recipients d'une contenance n'excédant pas 300 l, en aluminium	PCE	10	18	2		02
761300.00.000	Recipients en al pour gaz comprimé ou liquéfié	NMB	30	18	2		02
761410.10.000	Torons cables, tresses en Allum. avec .me en acier non isolépr .lect.sect >= 50mm}	KGM	10	18	2		02
761410.90.000	Torons cables, tresses en Allum. avec .meen acier non isolépr .lect.sect <= 50mm}	KGM	30	18	2		02
761490.10.000	Torons cables, tress.s en Allum.autres que ceux du 761410, sect. >= 30mm}	KGM	10	18	2		02
761490.90.000	Torons cables, tresses en Allum.autres que ceux du 761410, sect. < 30mm}	KGM	30	18	2		02
761510.00.000	Article de ménage et leur parti, éponge, torchon, gant et article similaire pour le recurage	KGM	30	18	2		2
761520.00.000	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en aluminium	NMB	30	18	2		02
761610.00.000	Pointes, clous, vis... .et article similaires en aluminium	KGM	30	18	2		02
761691.00.000	Toiles métalliques grillages et treillis en fils d'aluminium	KGM	30	18	2		02
761699.10.000	Disques en Alluminium	KGM	20	18	2		02
761699.90.000	Ouvrages en Alluminium du 7616, autres que ceux du 761610 à 76169910	KGM	30	18	2		02